

Trame verte et bleue péri-urbaine et urbaine

Observation des pratiques et expérimentations

Étude des usages n°4 :
Saint-Marcel-lès-Sauzet / Sauzet

Étude réalisée par Franck Léard et Isabelle Daëron



Action financée par la Région et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et
le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Les partenaires de l'action régionale «Trame verte et bleue urbaine et
péri urbaine - Expérimentation et observation des pratiques »



**I - PRÉSENTATION DU CONTEXTE D'ÉTUDE :
SAINT-MARCEL-LÈS-SAUZET / SAUZET**

II. ENJEUX RELATIFS À L'INTÉGRATION DES TVB

1. La découverte des problématiques environnementales en milieu péri-urbain
2. La culture de la débrouille des services espaces verts

I - PRÉSENTATION DU CONTEXTE D'ÉTUDE : SAINT-MARCEL-LÈS-SAUZET / SAUZET



L'étude sur Saint-Marcel-lès-Sauzet compose avec l'étude conjointe d'un autre site, situé dans la commune limitrophe de Sauzet. Ce double terrain d'étude va permettre de comprendre comment s'interprètent les principes fondamentaux de la TVB dans une dimension initiale. En effet, les deux communes sont, lors de l'exploration sociologique, au début de leur expérimentation avec une appropriation faible des contenus et une approche qui vise à nourrir leur PLU pour l'une, ou l'indexer à des projets déjà existants pour l'autre. Ces deux communes sont l'une comme l'autre situées en périphérie de Montélimar dont elles dépendent au niveau intercommunale. Le bassin d'emploi du territoire (hôpitaux, centrales EDF, etc.) a ainsi contribué à faire de ces communes des villes dortoirs avec peu d'activités locales et une utilisation rare des services que ces villes proposent. La proximité de l'agglomération montilienne absorbe ainsi de nombreuses activités de commerces. Et si Sauzet a pu conserver pendant un certain temps des activités industrielles jusqu'à la fin des années 2000, leur disparition a modifié la morphologie des activités économiques de la ville. Sa situation en fait un pôle d'attraction pour les communes alentours (Marsanne, Condillac...) et qui viennent bénéficier de certains commerces pour qui ne souhaite rentrer dans l'agglomération et son offre marchande. Ces deux communes limitrophes ne possèdent pas les mêmes caractéristiques : Saint-Marcel-lès-Sauzet dispose d'une superficie relativement limitée (moins de 4km²), là où Sauzet en fait pratiquement 20km². La première est fortement résidentielle avec pratiquement 1200 habitants, la seconde accueille quant à elle 1800 habitants avec la persistance d'une activité agricole diversifiée mais toutes deux abritent une majorité de population qui ne travaillent pas dans le lieu où ils résident. Même si l'offre en services et activités proposées par la commune de Sauzet est plus forte que celle de Saint-Marcel-lès-Sauzet, la péri-urbanité est ce qui les caractérise.

Les commerces sont peu nombreux dans la première et, s'ils le sont davantage dans la seconde, il n'en demeure pas moins que l'activité commerçante n'anime que peu les rues de la ville, sauf en dehors des jours et des heures d'affluence. La dimension résidentielle, générée par la proximité et l'activité de l'agglomération, engendre une impression de ville peu animée. Le secteur associatif est pourtant bien développée sur la commune de Sauzet. Pourtant les volontés de s'inscrire dans l'expérimentation semblent résider dans un travail de réflexion et de saisie d'opportunités, même si les motivations à s'inscrire dans l'expérimentation ne sont pas explicites dans le discours des élus.



II. ENJEUX RELATIFS À L'INTÉGRATION DES TVB

1- La découverte des problématiques environnementales en milieu péri-urbain

Les cas de Saint-Marcel-lès-Sauzet et de la commune voisine limitrophe de Sauzet sont particulièrement intéressants pour l'étude TVB dans la mesure où l'on voit poindre des questionnements sur des enjeux environnementaux à l'état quasi natif. Ces interrogations initiales émanant des élus et parfois des techniciens laissent apparaître un ensemble de leviers sur le degré de connaissances de la problématique TVB mais soulignent également comment des communes péri-urbaines se saisissent de ces dispositifs, parfois bien éloignés de leurs considérations ou des problématiques de développement auxquelles elles sont confrontées. Pour les communes, la proximité de l'agglomération montilienne a généré une pression foncière comme une augmentation des prix de construction.

« La population stagne depuis 7 ans, elle stagne en effectif mais augmente en âge du coup on a perdu une place et c'est pour ça qu'on essaie de redynamiser, de faire du logement qu'on n'a pas ici... Pendant longtemps la commune a sélectionné les habitants, pas par rapport à leurs revenus mais dans le cadre du POS. Il fallait avoir minimum 1000m² du coup ce n'est pas très dense Sauzet... Sauf que le prix du foncier, il fallait 250 000 euros pour acheter une maison à Sauzet... Pour les jeunes couples, c'est difficile... on développe des choses pour des primo-accédants, ce ne sont pas des gens de notre âge qui vont repeupler l'école... » (Maire Sauzet).

Les perspectives de développement sont cependant peu nombreuses, pour des villes dont les activités commerciales ou industrielles ne permettent pas une marge de manœuvre conséquente. L'inscription dans la démarche TVB évoque ainsi une prise d'informations sur des possibles mais la compréhension des enjeux sur la biodiversité semble être embryonnaire.



« Qu'est-ce qui justifie l'arrivée d'une TVB ici ?... Hormis que c'est réglementaire ?... Après on n'a pas de grande ambition... sinon de respecter le schéma régional... le SRCE. On a l'obligation de le respecter. Mais on s'est dit qu'intégrer ces notions-là dans notre PLU pourrait être un plus » (Maire Saint-Marcel).

Les maires des deux communes ont été élus en 2014 et la prise de fonction nécessite ainsi une acculturation aux multiples fonctionnements municipaux qui demande un certain temps et un appui sur une équipe municipale comme sur leurs services pour pouvoir engranger un certain savoir faire. L'apparition d'obligations réglementaires en faveur de l'environnement demande ainsi une acquisition de savoir-faire pratiques et théoriques qui ne se réalise pas du jour au lendemain. À maintes reprises, lors des entretiens, sont apparues des interrogations sur le contenu du dispositif TVB posées aux enquêteurs. Le faible temps donné au CAUE pour délivrer ses connaissances explique en partie le manque d'appropriation de la part des élus mais délivre toutefois une information essentielle sur les façons de présenter les principes fondamentaux de la TVB. Ici, l'accroche sur le dispositif TVB semble avoir été faite en s'appuyant sur l'aide technique relative à l'élaboration du PLU. La focalisation des élus sur la dimension réglementaire et urbanistique s'avère être une intention louable dans le cadre d'un exercice nouveau mais démontre que le temps de la mandature se constitue d'une phase d'apprentissage de la fonction dans lequel les élus se trouvent bien démunis. Les supports techniques sont vite rassurants mais peinent à transmettre les enjeux écosystémiques de la biodiversité en ville. Par ailleurs, une représentation similaire de l'environnement parcourt le discours des élus, celle d'une contrainte et d'une prévalence des questions environnementales qui prennent, selon eux, une place déraisonnable et ce, au détriment des autres champs de compétences des communes. L'environnement est ici assimilé à une contrainte, pesant sur les décisions et les arbitrages, mais n'est jamais perçu comme une opportunité d'action. La mise en œuvre de politiques en faveur de l'environnement renvoie dans ces communes aux obligations réglementaires qui sont perçues par les difficultés qu'elles engendrent : « Je trouve que c'est très bien de respecter l'environnement mais des fois on perd la logique et le bon sens... Il y a des consensus à trouver et il faut trouver des gens de bonne volonté qui discutent de façon intelligente. Peut être que l'environnement prend le pas sur l'urbanisme, avant c'était l'inverse... Tout se complique aujourd'hui, alors qu'on parle de simplification... Les gens avec qui on discute, on sent qu'ils ont tout pouvoir » (Maire Sauzet).





« Après on est une commune qui veut évoluer, si c'est pour se mettre une balle dans le pied, ce n'est pas la peine ! Des fois ça va trop loin. On est passé d'un extrême à l'autre, d'un moment où le milieu naturel n'était pas du tout respecté, et là où on nous demande d'en faire un peu trop. Dans la perspective du PLU, il ne faut pas demander des choses extraordinaires aux gens et qui vont augmenter le prix de la construction de façon exponentielle... mais inversement leur permettre de mettre de l'enrobé, du gravier... d'imperméabiliser leurs surfaces de façon outrancière aussi. C'est trouver un juste milieu, on vous conseille ou on préconise de faire ceci ou cela dans l'intérêt d'une TVB... mais inversement il y a un avantage... Nous on perçoit les trames vertes et bleues au travers des obligations réglementaires que l'on voit mais il y aurait peut-être un moyen de trouver un compromis pour construire quelque chose d'acceptable pour tout le monde, qui nous permet de répondre à nos obligations mais pas dans la contrainte ou dans la souffrance si je puis dire, bien dans l'acceptation » (Elu à l'urbanisme - Saint-Marcel).

De plus, pour les élus de Saint-Marcel, l'environnement représente « un argument électoral pour surfer sur la vague écolo ». Cette représentation de l'environnement comme effet de mode ou comme argument démagogique souligne le retard pris dans la compréhension des enjeux environnementaux. Elle souligne également le travail qui reste à mettre en œuvre du point de vue des CAUE pour affiner ses représentations et les enrichir du point de vue de leur compréhension. L'une des difficultés des élus réside ainsi dans la présence immédiate de la nature dans les communes. Le milieu péri-urbain se caractérise par une faible densité du bâti et une nature environnante qui fait dire aux élus que l'introduction de TVB semblent peu justifiées au regard de la faune et flore en présence sur la commune.

« On se sent proches de la nature... mais quand on bosse dans l'urbanisme, c'est comme si on avait deux cerveaux... dans notre activité, j'avoue que j'oublie le côté environnement, j'imagine très bien le programme de construction mais je fais abstraction du côté environnement... mais dès que je vois le faucon dans le château, tout de suite, je me remets dans le bain... » (Elu à l'urbanisme - Saint-Marcel).

Ce pragmatisme délivre pourtant un message d'importance sur la focalisation des élus sur les actions à mener dans le temps de leur mandat sans considération sur le temps long des opérations en direction de l'environnement. Les priorités sont ainsi contraintes, moins par les obligations réglementaires en tant que telles, que par l'aptitude des élus à réaliser des choses dans la temporalité de leur exercice, qui préfèrent bien souvent mettre en œuvre des actions plus concrètes et immédiatement perceptibles par les habitants. Les marges de manœuvre semblent être faibles pour ces deux communes qui par ailleurs sont conditionnées à des décisions intercommunales sur les aménagements : « Il y a un déséquilibre car la ville phare qu'est Montélimar représente la moitié de la population de l'intercommunalité... Déjà, c'est râpé d'avance, on l'a vu pour le PLU, dès que Montélimar lève le petit doigt... Bon, il n'y a pas que des inconvénients... Aujourd'hui, sur les transports, il va y avoir des rotations toutes les heures sur Sauzet en direction de Montélimar, ce qui n'est pas rien, mais j'ai peur que ça reste confidentiel... Il y a des bonnes choses dans l'agglomération mais on est pieds et poings liés. Les projets de territoires c'est souvent autour d'eux à 90%, les marges de manœuvre sont limitées pour nous... On voudrait nous laisser croire qu'il y en a, mais il n'y en a pas... » (Mairie Sauzet).



10

L'argument du coût de ses opérations est moins évoqué que sur d'autres territoires. Les opérations étant au stade de la réflexion, et non à celui de la mise en œuvre, les interrogations sur les considérations financières semblent être pour le moment secondaires. Toutefois revient sur le tapis des discussions la question de l'« utilité économique » de ces opérations. Les maires de ces communes mettent dans la balance le principe de réalité s'opposant aux questions environnementales : « Je suis en charge de l'assainissement à l'agglomération. On a construit une station d'épuration aux Tourettes qui empiétait sur une zone humide, on a refait une zone humide qui doublait la précédente, ça ne gênait personne, c'était parfait, il y avait des petites salamandres, on a recréé un milieu, quand on peut le faire c'est super mais il y a des fois c'est très contraignant et économiquement pas toujours utile... Mais on n'est pas contre... mais il y a d'autres réalités. » (Maire Sauzet)

Par ailleurs, si l'on considère la faible amplitude des moyens d'actions, la commune de Sauzet se tourne vers la mobilisation des habitants pour pouvoir se donner des capacités d'action en prenant appui sur la thématique de la participation. La perception des élus sur les demandes et besoins des habitants est ainsi éclairante sur la façon de considérer leur participation dans la mise en œuvre de politiques en direction de la biodiversité. Sur Sauzet, les politiques sont incitatives mais en prenant compte du manque de participation. Pour la réhabilitation du vieux village médiéval, la mairie a en effet prévu d'accorder une part de végétalisation aux habitants.





« Notre projet d'aménagement du vieux village... On va apporter des plantations de végétaux mais ça reste à la discrétion des propriétaires ou locataires riverains. Il y aura beaucoup plus de végétaux, ça sera moins minéral... On mettra du goutte à goutte si des fois ils oublient... Les habitants... Oui, ils sont un peu demandeurs, ils ne feront pas beaucoup d'efforts pour entretenir, même si on leur fournit les plants. Dans le cadre de la réhabilitation du centre-bourg, on va faire des jolies choses mais surtout de végétaliser les pieds de mur, pour des tas de raisons. D'abord, c'est joli... Ça occupera les riverains, ceux qui ne savent pas quoi faire et surtout ça nous coûte moins cher... Je trouve ça sympa ces rues où il y a des choses comme ça ».

La participation des habitants est pensée comme un pari, mais aussi dans un souci d'économie, en cherchant l'exemplarité des conduites susceptibles de générer une dynamique vertueuse au sein de la commune. Ce pari est toutefois basé sur des hypothèses d'acceptation de la démarche et d'un certain nombre de biais quant à la lecture du degré de leur participation : *« Les habitants se sentent plus responsables de leur village, de l'attractivité. Pour quelques bacs qui ne sont pas entretenus, ils font remonter... C'est un peu leur retourner la politesse que de leur laisser des choses à entretenir, en leur disant : on vous donne les plants, maintenant c'est à vous... Enfin on peut espérer que ça se passe comme ça... On propose mais on ne peut pas imposer. On espère que les habitants se calquent sur le comportement des voisins... »* (Élu à l'urbanisme - Sauzet).

De leur côté, pour les habitants rencontrés, cette demande de participation n'est pour l'instant pas perçue. Ces derniers vivent la commune à une échelle plus réduite, avec des sociabilités de voisinage et un usage des services à vocation utilitaire. Le peu de commerces en présence sur les communes ne génère pas de vie sociale intense. *« Ici, il y a 3 restaurants, coiffeur, auto-école... Sinon il y a beaucoup d'activités à domicile. Il y a très peu de salariés sur la commune... Il n'y a pas un très gros employeur sur la commune. Les gens vont travailler ailleurs ou chez eux. Il y a pas mal de personnes âgées qui travaillaient avant à Pierrelatte ou au CEA et qui sont restées... »* (Maire Saint-Marcel).



Pour les personnes âgées et retraitées, le manque de liens sociaux est signalé par certains habitants. Certains parleront de solitude et de déception vis-à-vis du choix qu'ils ont fait de venir résider dans une commune qui n'offre que peu de lieux de rencontres et qui manque d'animations autres que celles proposées pour les enfants et les parents. Sauzet dispose pourtant d'un réseau important d'associations mais qui semble dirigé vers une partie de la population seulement. Le statut de « ville dortoir » pousse ainsi les habitants à externaliser une grande partie de leurs activités aussi bien sur les approvisionnements (un centre commercial de Montélimar Nord est à une dizaine de kilomètres) que sur leurs loisirs. La composition sociologique de la commune délivre ainsi une explication quant à ce manque d'animation et de vie locale : « *C'est une commune très résidentielle, ils bossent sur Montélimar, sur Pierrelatte, dans les centrales, alors c'est sur ça fait monter le niveau fiscal qui est assez élevé, mais ça fait l'inverse sur les subventions qu'on peut recevoir* » (Maire Sauzet). Les habitants ont, pour une partie d'entre eux, trouvé dans ces communes un compromis intéressant du point de vue de l'habitat et de la péri-urbanité, qui leur donne un paysage et une nature proche, comme le sont les services et les bassins d'emploi de l'intercommunalité.

« *Le revenu moyen est supérieur au revenu moyen de la Drôme. On a des catégories plus aisées mais il y a de tout... Il faut savoir que jusqu'à maintenant il n'y avait pas de logements sociaux, maintenant il y en a 19 depuis le 15 mars. Et on avait 82% de propriétaires. Automatiquement les revenus sont plus importants...* » (Maire Saint-Marcel). Ce compromis n'est pourtant pas de nature à provoquer un investissement massif dans la vie de la commune. Si les élus soulignent que l'apport d'une TVB va dans le sens d'une amélioration qualitative du cadre de vie, cette option démontre le peu d'emprise et la réduction des compétences municipales, tentant de fabriquer à la marge des politiques en direction de leur administrés.

Pour le maire de Sauzet, la fusion des deux communes semble inéluctable de par la proximité et l'attractivité plus forte de sa commune : « *Les habitants de Saint-Marcel viennent ici pour les commerces, on se demande pourquoi il y a deux communes, j'aurais rêvé d'une fusion de communes... Je vais réessayer avec le nouveau maire mais j'ai peut être été trop brutal dans ma proposition, il redoute que ses administrés montent au créneau... On aurait des avantages, ne serait-ce qu'au niveau de la DGF et sur la mutualisation des services... Le tracteur ne sert qu'une partie de l'année...* » (Maire Sauzet).



Les deux communes semblent en effet connaître des difficultés à dynamiser leur territoire et à impulser un élan salvateur pour maintenir une attractivité et une proposition de services suffisants en direction de leurs habitants. Ces derniers trouvent en elle un lieu agréable de résidence du point de vue des aménités environnementales mais n'hésitent pas à se servir de la proximité de l'agglomération pour externaliser leurs pratiques. Le manque de centralité forte précipite ces externalisations et les principaux efforts de la commune se font dans le sens d'opérations urbaines visant à revitaliser le peuplement sans interroger la question du cadre de vie et de l'aspect des centres bourgs. Pour autant, si la commune de Sauzet semble se diriger vers une revalorisation de son village médiéval, en s'inspirant de modèles de développement d'autres communes drômoises comme Grignan, Saint-Marcel n'envisage pas cette solution comme une perspective : « *L'église est tout le temps fermée. On n'est pas très tourisme... On ne peut pas dire que c'est un village touristique. Si vous allez sur Sauzet, il y a un centre-bourg, des rues médiévales. À Saint-Marcel, il n'y a pas de patrimoine vraiment. On ne reste pas à Saint-Marcel comme on visite Carcassonne...* » (Maire Saint-Marcel).

Dans cette démarche, les questions relatives à l'environnement, et *a fortiori* celles relevant de la biodiversité comme la TVB, deviennent secondaires malgré les discours positifs en leur faveur. Les ambitions sont mesurées, voire timides, mais reflètent davantage le manque de moyens et le manque de connaissances de perspectives potentielles.



Les quelques infrastructures à disposition des usagers ne sont pas adaptées aux personnes âgées

2- La culture de la débrouille des services espaces verts

L'analyse du fonctionnement des services espaces verts souligne également le retard pris dans la compréhension des enjeux relatifs à la biodiversité en milieu péri-urbain. Les différentes pratiques comme les conceptions en matière de végétalisation délivrent un message plus fin sur la façon dont sont pensées les politiques municipales. Ce fonctionnement réside dans une approche classique du traitement du végétal en ville, abordé comme un indicateur de la relation entretenue entre habitants et services municipaux. Ainsi, à la question de savoir si un plan de gestion différenciée a été mis en place sur la commune, l' élu ne semble pas connaître la signification de cette pratique :

« Q : avez vous un plan de gestion différenciée sur la commune ?

Maire : Un plan de... ? C'est à dire... ?

Q : Un plan de gestion différenciée...

Maire : Non... On essaie de trouver les outils qui conviennent... Les machines sont chères... »

Cette conception uniquement technique et financière démontre non seulement le manque de connaissances sur des pratiques nouvelles mais aussi délivre des informations sur la vision de l'utilité des espaces verts dans une commune. Le service des espaces verts est nécessaire pour s'assurer de la visibilité de l'action municipale, en se présentant comme un service à la demande pour satisfaire les attentes des habitants en matière de végétalisation. D'après les responsables espaces verts des deux communes, cette relation s'inscrit dans un rapport particulier avec des interventions parfois à la carte, selon les besoins et demandes des habitants.

« Pour les habitants, c'est assez simple. Il y a ceux qui s'en foutent, qui sont pour le désherbant et ceux qui sont écolos... Et moi je suis au milieu, si on me demande d'en mettre, j'en mets, je ne suis pas chiant. Si c'est marqué sur ma feuille "désherber chimique" dans telle rue, je le fais... Normalement c'est interdit mais c'est comme de partout je pense. Après, on n'en utilise pas non plus beaucoup, c'est au visuel. Ça n'a rien changé pour moi, c'est surtout pour les autres qui avaient l'habitude de désherber. Ils préfèrent tondre que biner... Ce sont les plus anciens, y'a de la résistance... » (Espace Verts - Saint-Marcel)



L'utilisation des produits phytosanitaires à la demande



Ces pratiques démontrent une approche unidimensionnelle des végétalisations urbaines, celle liée aux agréments esthétiques de la ville sans la perception d'une fonctionnalité autre. Comme dans d'autres communes étudiées dans le cadre des expérimentations TVB, le renouvellement des manières de penser ne se réalise qu'avec beaucoup de précautions, pour ne pas créer de tensions internes ou de résistances au changement. Le manque de formation sur les nouvelles recrues des agents semble constituer un frein d'importance dans l'idée d'amener de nouvelles pratiques et modalités opératoires.

« Les TVB, ça semble bien mais ce qui fait peur c'est le boulot que ça donne... Moi, je suis tout seul pour tout faire. Là actuellement ça me va bien, j'ai mon parcours, mais plus de choses, c'est mieux mais ça risque d'être plus compliqué... C'est discuté mais bon ce n'est pas fait... Après, ils vont dire qu'on est 5. On se file des coups de main mais faut demander » (Agent Espaces Verts).

Sur la commune de Sauzet, les initiatives en matière de gestion innovante sont réalisées sans l'impulsion d'un élu. La connaissance détenue par l'agent ne semble pas reconnue et un écart se creuse entre son activité et les conceptions gestionnaires qui prévalent dans l'approche des espaces verts : *« Il y a plein d'endroits qui pourraient être aménagés mais bon, ils n'écoutent pas trop ce que je pense... ils ont chacun leur logique, il y a une logique de mairie, moi je suis plus sur le terrain, je vois plus de choses mais ils ne sont pas dans ce truc là... »* (Agent Espaces Verts).

Ces différences de « logique » montrent bien l'écart entre une conception et une spécialisation de « terrain » et une représentation abstraite du métier comme de la fonction de la végétalisation. De fait, certains agents ont développé une certaine autonomie en faisant fi des contraintes de moyens en apportant des réponses, parfois non signalées à la hiérarchie, aux problèmes rencontrés. Par exemple, la mutualisation des moyens est déjà en partie actée, par le recours au coup de main et au dépannage entre techniciens des communes avoisinantes.

« Ils nous ont dit à la mairie qu'on sera peut être amenée à se partager les équipes à l'avenir entre communes... Niveau matériel, on s'échange du matos avec la mairie de X. Mon frère travaille à la mairie, quand on a besoin d'un taille haie, on se le prête pour se dépanner, on le fait naturellement. J'étais en panne avec une machine l'autre fois, j'ai appelé mon frère, je suis allé le chercher entre midi et deux et voilà... sinon ça prendrait trop de temps de demander par la voie officielle. Faut faire un devis d'abord, c'est cher hein... Ça va que c'est moi qui répare les machines, mais c'est vrai qu'il faut se démerder. Quand on achète du matériel, les élus pensent que c'est à vie... Quand ça ne marche plus, ils ne comprennent pas. Ça fait trois ans qu'ils sont à la mairie, pour eux le matériel, il a trois ans... Non, il a plus de 10 ans... »

« Je fais la maintenance de pas mal de choses, j'achète les pièces, je fais la mécanique et puis au moins c'est fait de suite, on n'attend pas deux semaines. »

L'autonomie et la connaissance des fonctionnements municipaux permet de se défaire de ces contraintes liées au manque de compréhension du métier lui même et des fonctionnalités autres des végétalisations urbaines. Cette culture de la débrouille, informelle et innovante, évitant les procédures usuelles et opérant à partir des



La mutualisation des outils entre les services des espaces verts de Sauzet et Saint-Marcel-lès-Sauzet

réseaux de sociabilité professionnels informels, s'inscrit dans un développement d'une forme d'expertise réalisée de façon autonome par cet agent : « *La seule formation que j'ai eu c'est le certiphyto... Je me suis intéressé de moi même à cela, chez moi. Je fais des bonzaïs du coup les arbres je sais comment ça marche et je suis allé voir comment ça se passait dans d'autres pays et puis j'ai mélangé tout ça... Au Japon par exemple, ou en Allemagne, ou en Afrique... Quand je suis parti pour ma passion pour ça et voir comment ça fonctionne ailleurs... Ce n'est pas la même éducation. En Allemagne, c'est très bio, très propre, au Japon, c'est très clean, ce n'est pas pareil... En France, c'est toujours fait à l'arrache, c'est tout millimétré... Le système D ici c'est ce qui permet de faire les choses mais par contre on ne va jamais le dire... On n'a pas la même façon de travailler. Petit à petit, j'élimine tout ce qu'il faut traiter... Il n'y avait pas de système d'arrosage, on privilégiait les plantes qui sont plus résistantes.* »

Cette autonomie et l'autoformation sur les évolutions possibles démontrent l'intérêt à travailler, pour les CAUE, en direction des agents qui développent ou tentent de développer des pratiques nouvelles. Encore une fois, les dissymétries quant à l'attention portée vers ces nouvelles pratiques sont flagrantes dans les équipes. Comme nous le rappelle cet agent : « *La dimension environnementale de mon métier, car je suis plus dans l'écologie que certains de mes collègues, ils s'en foutent... Moi je ne rentre pas à leur faire la morale, c'est comme parler politique, vaut mieux pas. La transformation est progressive car à chaque fois, ils changent les dates d'arrêt des produits phyto. Le problème c'est pouvoir faire, c'est assez difficile... Il y a des endroits où l'on sera toujours obligés d'utiliser un peu de désherbant, on ne respecte pas les règles. Normalement, il y a pleins de procédures d'utilisation qu'on ne fait pas... Moi je ne me protège pas car j'en utilise très peu.* »

18

La diffusion d'une culture spécifique relative à la connaissance et à l'entretien de la biodiversité n'est pas destinée seulement aux élus mais également aux techniciens et habitants qui ne disposent pas tous de la même sensibilité vis à vis de ces questions là.

« *Est-ce que les 4 litres de produit mis par l'agent, est-ce que ça a vraiment une grosse incidence par rapport à ce que le monde agricole met... ? Ça se chamaille un peu là-dessus quoi... ! C'est positif, on en parle, on prend conscience petit à petit qu'il faut aller vers moins de produit... Après ce qu'on n'arrive pas à mesurer c'est l'incidence des petits jardiniers du dimanche qui vont à GammVert le samedi et ils en ont des pleins caddies du roundup, du machin... ! Comme le gars il le fait une fois par mois, il se dit qu'il va en mettre un peu plus, comme ça au moins ça marchera bien ! Donc c'est vrai que sensibiliser les gens, c'est important et ça sera une des clés de l'amélioration...* » (Hydrologue)

La pérennité d'une action en faveur de la biodiversité ne semble ainsi pas passer uniquement par la compréhension théorique, technique, économique et pratique de ses enjeux. L'accueil de ces nouvelles pratiques et conceptions du végétal est bien souvent mal reçu, surtout parce qu'elles sont imposées souvent sans concertation ou co-construction des solutions possibles avec les agents de leur mise en œuvre. L'aspect réglementaire confère une autorité qui n'explique pas les enjeux et les modalités opératoires. De plus, l'orientation souvent uniquement financière du regard posé par les élus sur les pratiques des agents suggère une considération bien superficielle des enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

« Ici, la débrouille ça les arrange quand ils voient les factures. Comment tu as fait pour les faire baisser, ils s'en foutent... Je dis que j'ai un souci avec les tondeuses et je me débrouille, ils ne gueulent que quand c'est trop cher... Mes collègues ne se prennent pas la tête, il y en a un qui faisait un peu de la mécanique mais ils ne le font plus car l'entretien se fait maintenant au garage... »

L'observation des pratiques professionnelles des agents révèle ainsi la double dimension des fonctions des espaces verts pour des communes qui s'acculturent lentement aux enjeux écologiques et environnementaux. Les routines de fonctionnement ont ainsi généré une institutionnalisation de pratiques commodes car ne remettant pas en cause le travail des agents et permettant aux élus de se concentrer sur d'autres dimensions de la vie municipale. Les contraintes réglementaires et le fonctionnement des administrations génèrent une inertie quant à l'adoption de nouveaux procédés, qui peut parfois faire reculer les élus quant à l'adoption d'un projet peu porteur en termes de visibilité de l'action municipale :

« Aujourd'hui ce genre de projet, ça met 10 ans... Entre le moment où l'on se dit « on part là-dessus », ensuite il y a des enquêtes publiques, il y a des expropriations, il y a la question foncière... Il y a le foncier avec les agriculteurs qui est compliqué parce qu'il faut trouver des terrains d'échange, et puis la réglementation a beaucoup évolué. Donc aujourd'hui, avant que le Préfet ne mette le tampon, ils relisent et rerevisent... Il faut que ça soit vraiment nickel, voilà... L'enquête publique prend du temps aussi... Nous on avançait un peu dans l'étude et dès que le projet était prêt, hop... Il fallait remettre une couche de sûreté... »

Ici, les intentions de principe quant à la préservation de l'environnement sont à peine connues et encore décriées comme un argument pro-écologiste ne tenant pas compte des réalités et des difficultés rencontrées



par les communes. Sur ces deux communes, la compréhension des enjeux reste embryonnaire en s'appuyant sur les efforts prodigués par les services de l'état, notamment en matière de gestion de l'eau. Le travail effectué sur la canalisation des épisodes cévenoles par la construction de bassins de rétention a permis de mettre en place des actions indirectement concernées par la question environnementale. De plus, la présence d'une activité agricole et jardinière dans les résidences déplace la problématique de l'exemplarité des communes vers la sensibilisation des habitants.

« Franchement moi je trouve qu'à partir de Saint-Marcel et Sauzet, je ne dis pas qu'il n'y a pas des choses à améliorer, mais l'existant n'est pas mal de mon point de vue. Effectivement il y a encore des coins où par le passé on apportait les ordures ménagères.... Si il y a un truc à faire, on peut bosser là-dessus par exemple. Au niveau qualité de l'eau, maintenant que les eaux usées ont été emmenées vers la STEP de Montélimar, je trouve que c'est bien. Alors effectivement il y a toujours de petits rejets sauvages, mais globalement ça s'améliore bien... Si, il y a un peu des problèmes au niveau intrants agricoles (nitrates, phosphates...). Là-dessus au niveau du contrat rivière, il faudrait qu'on bosse dessus. On a fait des campagnes de mesure sur les eaux de surface, c'est vrai qu'on trouve des trucs qui peuvent s'améliorer... Nous on réfléchit à faire de la filtration par les végétaux avant que ça n'arrive à la rivière ou faire de la sensibilisation avec le monde agricole parce qu'eux ils sont ouverts aussi... Ils se rendent compte que de toute façon ils ne mettent pas des produits pour le plaisir de mettre des produits... ça leur coûte un bras... donc si ils peuvent en mettre un peu moins et que ça ait moins d'incidence sur le milieu, ils sont aussi volontaires là-dessus. » (Hydrologue)

Écosystème des usages existants et des leviers pour développer les TVB à Saint-Marcel-lès-Sauzet & Sauzet

La notion des TVB s'apparente à un outil réglementaire supplémentaire qui semble incompris par les élus. Ces derniers ne voient pas le lien avec la nature et son potentiel (économique, patrimonial, etc.)

